



MAIRIE
RUE DU VILLAGE
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
26/04/2023

Date d'affichage :
02/05/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois,
Le douze mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à
la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de
Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, D. Prattico, J-C Legrand,
R-M Resende Marques, C. Mathieu, A. Tendero, F. Indergand,
R. Marques, Mmes J. Samson et C. Deseine.

Absents excusés : P. Lacharme (pouvoir à Mr Ancelot),
N. Guyon, P. Guéganou, R. Marques (pouvoir à R-M Resende
Marques), Mme V. Galerne.

Secrétaire de séance : D. Prattico

ORDRE DU JOUR

- ⇒ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2023
- ⇒ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
- ⇒ NIVEAU DE SERVICE DE COLLECTE DE DÉCHETS
- ⇒ DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – PROGRAMME VOIRIE
RÉSEAUX DIVERS – CHEMIN DES CONFIDENCES
- ⇒ QUESTIONS DIVERSES

N°09/2023

NIVEAU DE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans un souci de réduction des déchets et de rationaliser la collecte à l'échelle du territoire, la Communauté Urbaine GPS&O a décidé de mettre en place un service de collecte des déchets adapté aux besoins de chaque commune tout en conciliant la nécessité d'uniformisation à l'échelle des 73 communes membres.

A cette fin, il est proposé à partir de d'octobre 2024 un service de collecte de base dit « socle » assorti d'options comprenant différents niveaux de services.

Considérant l'ajustement de la taxe d'ordures ménagères en fonction du niveau de service retenu,

Considérant les conclusions du groupe de travail déchets de la communauté urbaine et les différents niveaux de services proposés,

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur F. Indergand regrette qu'il n'y ait pas eu d'augmentation progressive du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Madame C. Deseine rappelle que le taux pratiqué (4,04 %) depuis l'entrée de la commune à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines était anormalement bas et ne correspondait pas au coût réel du service.

En diminuant ainsi le niveau de service existant pour limiter l'augmentation de la taxe, Monsieur D. Torchet craint une aggravation des dépôts sauvages d'encombrants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 10 voix pour, une abstention (D. TORCHET), 2 voix pour le maintien du niveau de service actuel (P. LACHARME, A. TENDERO)

- **SOUHAITE** la mise en place du service socle, comprenant :
 - La distribution de composteurs individuels et collectifs,
 - La mise à disposition de broyeurs à déchets verts,
 - La collecte des ordures ménagères, des emballages et papiers,
 - La collecte du verre en point d'apport volontaire,
 - L'accès aux douze déchèteries du territoire.
- **PRÉCISE** que l'estimation du taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères s'élèvera à 7,54 % au lieu de 4,04 %.

Ainsi fait et délibéré

N°10/2023

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – PROGRAMME VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS CHEMIN DES CONFIDENCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme du Département des Yvelines (voirie et réseaux divers), prorogé jusqu'au 30 juin 2023, visant à aider financièrement les communes pour leurs opérations de travaux d'investissement en matière de voirie.

Considérant la nécessité de réfection du Chemin des Confidences,

Considérant le devis de l'entreprise WATELET T.P. pour la réalisation d'un bicouche chemin des Confidences,

Considérant la capacité du programme départemental de voirie à aider au financement de travaux à hauteur de 66,50%, il est proposé au conseil municipal de faire une demande une subvention pour le financement desdits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales.
*La subvention d'élèvera à **8 768,69 € HT** soit 66,50% du montant des travaux subventionnables de **13 186 € HT**.*
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme.
- **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à charge.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2023 l'article 2151 (section investissement).
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi fait et délibéré

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de dérogation scolaire concernant un enfant scolarisé à Mantes la Ville. En raison du fait que le plus jeune des enfants de la fratrie est placé en crèche à Mantes la Ville, les parents souhaitent pour des raisons pratiques avoir leurs deux enfants sur la même commune.

Après un tour de table,

Afin de ne pas créer de précédent, et conformément à la politique pratiquée depuis des années, il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande. En revanche, le conseil municipal ne s'opposera pas à la dérogation scolaire si aucune contrepartie financière n'est demandée à la commune d'Auffreville-Brasseuil.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'association Tous Mobilisés contre la Prison tiendra une permanence à l'espace socio-culturel le samedi 13 mai 2023 pour recueillir de nouvelles adhésions afin de financer les frais d'avocat liés à un recours contentieux.

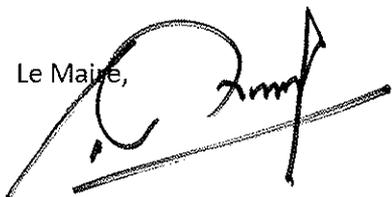
Monsieur D. Torchet informe les membres du conseil qu'il n'assurera plus la charge d'encadrer l'agent technique de voirie/espaces verts.

Monsieur F. Indergand demande qu'un marquage au sol soit réalisé à l'angle de la rue des Clauselais et de la montée de la Chapelle parce que le stationnement régulier de véhicules à cet endroit masque la visibilité. L'objectif du marquage au sol serait d'y interdire le stationnement à cet endroit.

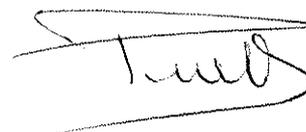
Par ailleurs, il est demandé de réfléchir un aménagement de voirie de sécurité pour réduire la vitesse excessive des véhicules dans cette rue.

Monsieur F. Indergand informe les membres du conseil qu'il poursuit son étude de déploiement de caméras de vidéoprotection et qu'une présentation en sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Torchet', written over a horizontal line.

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Indergand', written over a horizontal line.

